

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
APPLICABLES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

L'ESC Amiens (raison sociale : Groupe Sup de Co Amiens Picardie) est une association loi 1901 (SIRET 41801924600010) qui a pour objet d'organiser et de gérer l'ensemble des activités de l'association, notamment en matière d'enseignement supérieur en formation initiale, alternance, validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que les actions de formation professionnelle continue. Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations entre l'ESC Amiens et le client d'une action de formation professionnelle continue (hors initial, alternance ou VAE).

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'ESC Amiens s'engage à vendre une prestation de formation professionnelle continue (modules courts).

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur les conditions générales d'achat du Client.

2. Définitions

- Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le catalogue de l'ESC Amiens, réalisée dans les locaux de l'ESC Amiens (ou ceux de ses partenaires) ou dans les locaux d'un des clients, ou encore à distance.
- Formation intra-entreprise : formation sur-mesure réalisée dans les locaux de l'ESC Amiens ou sur le site du client
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. Inscription

3.1 Pour les clients personnes morales : l'inscription est validée à réception par l'ESC Amiens de la convention de formation professionnelle dûment renseignée, signée et cachetée.

3.2 Pour les clients personnes physiques : l'inscription est validée à réception par l'ESC Amiens du contrat de formation professionnelle dûment renseigné et signé par le client, et d'autre part de l'acompte de 30% du prix de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu avant la formation (par l'entreprise ou l'organisme de formation).

4. Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur (transmis en amont de toute action de formation) applicable aux locaux concernés.

L'ESC Amiens ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au client / stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et / ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5. Documents contractuels

L'ESC Amiens fait parvenir au client une proposition (intra) de formation et/ou un programme détaillé (inter).

Une fois ce document approuvé par le client, une convention ou contrat de formation professionnelle validera l'inscription du ou des participants à la formation.

Une convocation est adressée aux participants avant la tenue de la formation avec tous les détails nécessaires quant à l'organisation.

Une attestation de fin de formation est établie par participant en conformité avec les feuilles d'émargement et est transmise à l'entreprise après la fin de la formation, ainsi qu'un certificat de réalisation.

6. Tarifs et facturation

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur la convention ou le contrat de formation.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention ou le contrat de formation.

École Supérieure	18, place Saint Michel - CS 53802	Tél. : +33 (0)3 22 82 23 00	www.esc-amiens.com
de Commerce d'Amiens	80038 Amiens cedex 1, FR	Fax : +33 (0)3 22 82 23 01	info@esc-amiens.com

Nos programmes sont gérés par l'association Groupe Sup de Co Amiens-Picardie

École de la CCI Amiens-Picardie - Association Loi 1901 - SIRET 418 019 246 00010 - NAF 8542Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 80 01889 80 auprès du Préfet de région Hauts-de-France



7. Règlement par un OPCO

Si le client souhaite que le paiement soit réglé par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- D'en informer l'ESC Amiens via la convention de formation
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

Si le dossier de prise en charge de l'organisme ne parvient pas à l'ESC Amiens avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

8. Retard de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

Conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (sauf pour les personnes physiques).

9. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à l'ESC Amiens sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'ESC Amiens pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier).

10.1 Par le client personne morale :

Une demande d'annulation reçue par l'ESC Amiens entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.

Une demande d'annulation reçue par l'ESC Amiens entre 15 et 3 jours calendaires avant le début de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût de la totalité de la prestation de formation.

Une demande d'annulation reçue par l'ESC Amiens moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation donnera lieu à une facturation du coût de la totalité de la prestation de formation.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité, à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation entraîne la facturation de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement des compétences.

10.2 Par le client personne physique :

Une demande d'annulation reçue par l'ESC Amiens après le délai de rétractation et 15 jours calendaires avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.

Une fois la formation commencée, lorsque en cas de force majeure dûment reconnue, le client personne physique est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat de formation est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et / ou payées. En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà facturées et/ou payées.

Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.3 Par l'ESC Amiens

L'ESC Amiens se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

En cas d'annulation définitive de la formation par l'ESC Amiens, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant.

En cas de réalisation partielle par l'ESC Amiens, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

En cas de report, l'ESC Amiens propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de formation. A contrario, si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

Le client est informé de l'annulation ou du report par mail.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. Sous-traitance

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un(e) sous-traitant(e). Le processus de recrutement des intervenants est à la disposition du client sur simple demande.

12. Propriété intellectuelle

L'ESC Amiens est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations proposées à ses clients.

Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...) utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à l'ESC Amiens.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation, et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par l'ESC Amiens, est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Les participants aux formations dispensées par l'ESC Amiens ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...)

13. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention de formation.

14. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du Client/Stagiaire, et de le tenir informé des offres de service de l'ESC Amiens. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client/Stagiaire dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation continue.

Dans le cadre de la réglementation générale de la protection des données (RGPD) en vigueur, depuis le 25 mai 2018, l'ESC Amiens est responsable de la collecte et du traitement des données personnelles. Les informations collectées seront utilisées pour contacter le Client et/ou le Stagiaire par mail et/ou sms. L'ESC Amiens conserve les données pendant 5 ans et se réserve le droit de les utiliser à l'usage strict de l'ESC Amiens ou ses partenaires de formation. Aucune donnée ne sera vendue à des tiers.

Toutefois, le Client et/ou le Stagiaire dispose du droit de demander à l'ESC Amiens l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Le référent RGPD peut être joint par téléphone au 03.22.82.23.00 ou par courrier.

Le Client et/ou le Stagiaire a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

15. Communication

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le Client accepte d'être cité par l'ESC Amiens comme Client de ses offres de services, aux frais de l'ESC Amiens. Le Client reconnaît à l'ESC Amiens le droit de mentionner son nom commercial et son logo dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales réglementaires ou comptables l'exigeant.

16. Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant le tribunal compétent d'Amiens, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.